

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 17531

présenté par

Mme Faucillon et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine - NUPES

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 8 par la phrase suivante :

« Les conditions de recrutement des clercs et employés de notaire, après cette date, sont soumises à l'accord des organisations syndicales et patronales. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement considèrent qu'une réforme humaniste, solidaire et progressiste est possible et nécessaire, dans le but de réparer ce qui est abîmé et de donner un nouvel élan au droit à la retraite en poursuivant les intuitions fondatrices de la Sécurité sociale.

Ils sont opposés à l'extinction des régimes spéciaux visés à l'article 1er et considèrent que les organisations syndicales et patronales devraient être saisies de la convergence de ces régimes vers le régime général.